

Le 19/05/2021

## Qualité de l'air en Île-de-France en 2020 : une année hors normes

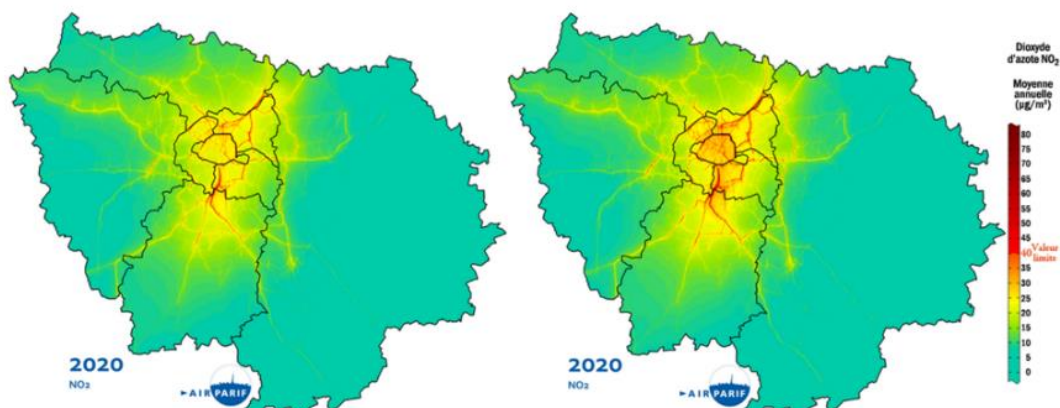
Le bilan réalisé annuellement par Airparif, en tant qu'Observatoire indépendant de la qualité de l'air en Île-de-France, est publié ce jour. Il met en évidence pour 2020 une baisse conséquente des niveaux de pollution pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et une baisse plus limitée pour les particules (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>), alors que les concentrations d'ozone (O<sub>3</sub>) ont continué à augmenter, comme globalement dans l'hémisphère Nord. Analysant la situation pour chaque polluant, Airparif explique cette amélioration globale par la conjonction de la poursuite, en 2020, de la baisse tendancielle de la pollution de l'air de ces dernières années, des conditions météorologiques plutôt dispersives sur une partie de l'année et l'impact conjoncturel lié à la crise sanitaire de la COVID-19. Malgré cette baisse, deux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de qualité de l'air ne sont toujours pas respectées pour les 12 millions d'habitants de l'Île-de-France. Des dizaines de milliers d'entre eux restent aussi exposés à un dépassement des valeurs limites réglementaires européennes et françaises.

L'impact sur la pollution de l'air des mesures de restriction d'activité dues à la pandémie est essentiellement visible sur le dioxyde d'azote, polluant principalement dû au trafic routier. À titre d'exemple, les concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) ont baissé de 30% sur Paris, 2/3 de cette baisse s'explique par les mesures de restriction d'activité dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus. L'impact de ces restrictions est en revanche peu visible pour les particules réglementées (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>) compte tenu du rôle de la météorologie, mais aussi des sources qui n'ont pas été ou peu touchées par les restrictions (chauffage, agriculture, ...).

Pour distinguer parmi les facteurs à l'origine de cette amélioration de la qualité de l'air ce qui est de l'ordre de l'amélioration tendancielle (liée aux politiques mises en place dans la durée) et de l'amélioration conjoncturelle (associée aux mesures de restriction d'activité), Airparif a effectué un exercice de simulation en reconstituant, à conditions météorologiques identiques, la qualité de l'air en Île-de-France en 2020 sans les mesures de restriction d'activité liée à la pandémie de coronavirus.

*Situation 2020 constatée, avec mesures de restriction d'activités*

*Situation 2020 théorique, sans mesures de restriction d'activités*



Concentrations moyennes annuelles de dioxyde d'azote en 2020

- **L'année 2020 est marquée par une forte baisse des concentrations en dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) par rapport à l'année 2019. Cette baisse varie sur l'Île-de-France avec par exemple -20% en petite couronne et -30% sur Paris. Les mesures de restrictions sanitaires ont contribué pour 2/3 à la baisse sur Paris et pour moitié à la baisse observée sur la petite couronne. La baisse des niveaux de pollution en grande couronne est, essentiellement due à la diminution tendancielle de la pollution de l'air en Île-de-France et à des conditions météorologiques favorables à la dispersion des polluants.** L'impact des réductions d'activités est le plus visible dans Paris, où la densité d'urbanisation, l'intensité du trafic routier et la forte activité économique engendrent une densité d'émissions de polluants habituellement plus importante.  
La baisse des concentrations en NO<sub>2</sub> a entraîné une forte diminution du nombre de personnes potentiellement exposées au dépassement de la valeur limite réglementaire pour ce polluant, qui est passé de près de 500 000 habitants en 2019 contre plusieurs dizaines de milliers en 2020. **Cette valeur limite réglementaire pour le NO<sub>2</sub> est en revanche toujours largement dépassée à proximité du trafic routier, en particulier dans le cœur dense de l'agglomération parisienne.**
- **Les concentrations en particules PM<sub>10</sub> et particules fines PM<sub>2,5</sub> sont en légère baisse en 2020 par rapport à 2019. L'impact des mesures de restrictions sur les concentrations moyennes en particules est plus faible que pour le NO<sub>2</sub>. Cela s'explique par une plus grande diversité des activités émettrices de particules, le trafic n'étant pas majoritaire (surtout en hiver) et des sources importantes en temps normal comme le chauffage - et notamment le chauffage au bois - ont été accentuées compte tenu d'une présence conséquente des Franciliens à leur domicile (confinement et télétravail).** Sur les stations de mesure, les valeurs limites réglementaires pour les PM<sub>10</sub> et pour les PM<sub>2,5</sub> sont respectées. Toutefois, la recommandation de l'OMS en matière de qualité de l'air concernant les particules PM<sub>2,5</sub> au niveau journalier est toujours dépassée sur la quasi-totalité de la région Île-de-France en 2020, celle pour les PM<sub>10</sub> étant dépassée pour un Francilien sur deux. L'évaluation réalisée montre que la proportion de la population exposée à un dépassement de la recommandation annuelle de l'OMS en PM<sub>10</sub> passe de 30% en 2019 à 10% en 2020. **Sur cette baisse de 20%, 15% sont liés à l'évolution tendancielle et 5 % sont en lien avec les mesures de restrictions dues à la situation sanitaire (soit un bénéfice supplémentaire pour près de 500 000 personnes).**
- **Les concentrations d'ozone (O<sub>3</sub>), polluant secondaire qui se forme dans l'atmosphère à partir d'autres polluants de l'air et en présence d'un fort ensoleillement, ont augmenté en 2020,** dans la continuité de ce qui est constaté en Île-de-France depuis plusieurs années, et globalement dans l'hémisphère Nord. **L'objectif réglementaire de qualité de l'air et le seuil recommandé par l'OMS sont toujours largement dépassés en tout point de la région Île-de-France.** L'impact de la réduction des activités liées à la pandémie sur les concentrations moyennes en ozone n'a pas été évalué : l'ozone, polluant principalement estival dont les pics sont généralement observés en juin-juillet-août, a été peu impacté étant donné que ces trois mois n'ont pas (ou peu) été concernés par les restrictions d'activités en lien avec la crise sanitaire.

Airparif note que le nombre total d'épisodes de pollution est en légère baisse en 2020 par rapport à l'année 2019. Cinq jours de dépassement du seuil d'information et de recommandation réglementaire pour les particules (PM<sub>10</sub>) ont été enregistrés en période hivernale, auxquels s'ajoutent neuf journées de dépassement dues à l'ozone (O<sub>3</sub>) lors de la période estivale. L'épisode de pollution dû aux particules survenu le 28 mars 2020 malgré le fort ralentissement de nombreux secteurs d'activités s'explique par des émissions de particules provenant de secteurs non concernés par le confinement : notamment le chauffage au bois et le secteur agricole, avec des épandages d'engrais azotés caractéristiques du début du printemps. Cet épisode aurait néanmoins été plus conséquent avec un trafic normal.

Ces résultats sont intégralement détaillés dans le Bilan 2020 de la qualité de l'air 2020 d'Airparif, dans deux rapports : le [Bilan de l'année 2020, disponible ici](#), et l'[Evaluation de l'impact des mesures de restriction d'activité liées à la pandémie, disponible ici](#). Ces rapports synthétisent également le suivi effectué tout au long de l'année par Airparif des impacts de chaque phase de confinement et de déconfinement sur la qualité de l'air.

Dans le cadre de sa mission d'information et de sensibilisation sur les enjeux liés à la qualité de l'air, Airparif publie également un [Airparif Dossier : "COVID-19 et qualité de l'air", disponible ici](#), relatif aux liens entre l'épidémie de coronavirus et la pollution de l'air, en s'appuyant sur la parole d'experts, notamment sur les volets sanitaires.

*Ce communiqué de presse et les documents associés s'appuient sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé et les valeurs limites européennes et françaises en vigueur à ce jour. Des discussions importantes sont en cours pour réviser ces normes aussi bien au niveau de l'OMS que de la Commission Européenne, en témoigne la présentation le 12 mai 2021 par la Commission du « Zero Pollution Action Plan ». Les statistiques sur les épisodes de pollution s'appuient aussi sur la réglementation actuelle, qui pourrait évoluer en intégrant les PM<sub>2.5</sub> dans le processus de déclenchement des épisodes de pollution et une révision des seuils pour les autres polluants. Enfin, ces différentes discussions sont menées dans un contexte de contentieux entre plusieurs pays européens dont la France et la Commission Européenne notamment pour non-respect des valeurs limites réglementaires en matière de qualité de l'air.*

## Contacts presse

Communication Airparif - 06 24 01 44 08 – [communication@airparif.fr](mailto:communication@airparif.fr)